



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*La Ministre
La secrétaire d'Etat*

Paris, le 20 MARS 2020

—
Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, notre pays fait face à la propagation d'une épidémie sans précédent, face à laquelle le chef de l'Etat a demandé à chacun, et notamment aux opérateurs d'importance vitale, d'assurer la poursuite de leur activité dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. L'alimentation en eau potable et l'assainissement contribuent pleinement au besoin essentiel d'alimentation et d'hygiène et sont en particulier indispensables pour permettre le lavage régulier des mains.

Nous souhaitons en premier lieu vous remercier de la mobilisation de vos collectivités et entreprises adhérentes et ne doutons pas de leur capacité à gérer cette crise en assurant la continuité des activités essentielles. Nous avons noté avec satisfaction la souplesse dont vous vous êtes engagés à faire preuve en matière de délais de paiement à l'égard des TPE/PME éligibles au fonds de solidarité, dont l'activité est fortement perturbée voire interdite.

Nous souhaitons également vous apporter des précisions sur le respect de la sécurité sanitaire et les modalités d'organisation dans votre secteur d'activité. L'Organisation mondiale de la santé a confirmé, dans son avis du 3 mars 2020, que le virus SRAS-CoV-2 ne génère pas de risque additionnel dans la gestion des services d'eau et d'assainissement. Les précautions prises en temps normal pour se prémunir d'autres pathogènes présents habituellement dans les eaux usées sont suffisantes pour prévenir toute transmission dans ce cadre, en complément de l'application des mesures barrières pour faire face au coronavirus.

A ce sujet, vous nous avez souligné le fait que les masques FFP2 étaient des équipements de protection individuelle régulièrement utilisés dans l'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration. Nous allons poursuivre nos échanges afin de calibrer au plus juste les besoins et de garantir aux agents concernés les conditions de sécurité sanitaire habituelles.

Par ailleurs, vous nous avez alertées sur les difficultés que vous rencontrez pour maintenir le niveau réglementaire d'auto-surveillance. Nos services vont établir, en lien avec les services déconcentrés, le cadre permettant de répondre aux difficultés rencontrées dans l'exécution de ces obligations tout en garantissant le bon fonctionnement des installations et le maintien de la qualité du traitement des eaux.

Destinataires in fine

Nous avons bien noté enfin votre attention sur la gestion des appels d'offres en cours ou à venir, sur les modalités de prolongation de contrats arrivant à échéance, ainsi que sur les délais d'exécution de certaines obligations contractuelles qui ne pourront être tenues dans le contexte actuel. Ces sujets dépassent le seul secteur de l'eau et de l'assainissement. Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance et les textes réglementaires qui en découleront permettront de répondre de façon transverse à vos inquiétudes sur ces points.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Elisabeth Borne



Emmanuelle Wargon

Liste des destinataires :

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
20, boulevard Latour-Maubourg
75007 PARIS
Président : Xavier PINTAT
Vice-Président : Hervé PAUL

Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
41, quai d'Orsay
75007 PARIS
Président : François BAROIN

Assemblée des communautés de France
22 Rue Joubert
75009 Paris
Président : Jean-Luc RIGAUT

Fédération professionnelle des entreprises de l'eau
19 avenue de Messine
75008 PARIS
Président : Frédéric VAN HEEMS

Comité stratégique de filière Eau
Président : Antoine FREROT
Délégué général : David COLON